

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONTAMINE SUR ARVE

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Delphine SCARAMOZZINO, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER
Absents : Thierry CHAVANNE, Rémi LE NEN

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Elodie DIETZ, Joëlle BIMBERT donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Dominique ROY, Denis POTARD donne pouvoir à Thierry CHARRETOUR, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT-CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Aurélie ANCRENAZ

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 09.01.2026

Délibération n° 02/01/26 : Information du Conseil – Projet du Conseil Départemental de passerelle piétons/cycles sur l'Arve sur les communes de Scientrier, Nangy et Contamine-sur-Arve, avec raccordements à la Véloroute Léman Mont -Blanc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 2121-29 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental n° CP-2025-0080 en date du 20 janvier 2025 ;

CONSIDERANT le dossier soumis en date du 16 décembre 2025 par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, présentant le dossier d'enquête publique emportant mise en compatibilité des PLU des communes concernées ;

Dans le cadre du projet de véloroute Léman Mont-Blanc, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie envisage la création d'une passerelle cycle-piéton sur l'Arve, au croisement des communes de Nangy, Scientrier et Contamine-sur-Arve.

Le projet permettra de contribuer au développement des déplacements par modes actifs et permettra notamment de desservir le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL). Il contribue à la politique d'aménagement du territoire menée par le Département de Haute-Savoie en faveur de la qualité de l'air en Haute-Savoie, en promouvant l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité, au développement des loisirs et à la valorisation de l'image touristique du département.

Le projet s'inscrit dans une continuité de la Léman Mont-Blanc pour un tracé cohérent et acté par plusieurs décisions du CD74. Côté Scientrier, le projet se raccorde sur une voie partagée à faible trafic « Route de l'Arve ». Côté CHAL, la voie verte se raccorde sur une continuité à créer dans le cadre du projet « Aménagement de la RD 903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs » porté par le Département de la Haute Savoie qui fait l'objet d'un dossier de déclaration d'utilité publique en cours de préparation.

Le projet prévoit la passerelle et ses raccordements, et comprend :

- La passerelle située en amont du pont autoroutier, sans appui dans le lit mineur ;
- Le raccordement en rive gauche en longeant l'Arve jusqu'au chemin existant, qui sera remodelé ;
- Le raccordement en rive droite via une passerelle secondaire jusqu'au chemin montant existant vers le CHAL ;
- Les mesures compensatoires au titre des zones humides et au titre des zones inondables.

Une enquête publique unique se déroulera du 29 janvier ou 27 février et al

- la déclaration d'utilité publique de l'ensemble du projet de création de la passerelle et ses raccordements, permettant le recours ultérieur à la procédure d'expropriation pour maîtrise foncière ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Scientrier ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contamine-sur-Arve.

Sur sollicitation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'information transmise par le Conseil Départemental sur ce projet.

La Secrétaire de Séance
Aurélie ANCRENAZ

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER

